

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 septembre 2013

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

N° CP-2013-8-7-3

**Service consulté**

**PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE  
PROCEDURE CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE**

Résumé : Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement l'opération retenue dans le Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2010-2013 pour la réhabilitation et la transformation d'une ancienne école élémentaire en Maison de la Musique par la Ville de WITTENHEIM pour un montant de subvention de 100 000 €.

Dans le cadre des investissements réalisés dans les locaux à vocation culturelle, des autorisations de programme pour un montant total de 564 100 € sont inscrites au programme D 213 pour 2013 dont :

- . 554 100 € pour les opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) (370 000 € au BP et 184 100 € à la DM1) ;
- . 10 000 € pour les projets éligibles au titre du Guide des Aides (GDA) (équipements des salles culturelles développant une programmation culturelle majoritairement professionnelle et équipement de studios de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles).

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour engager en 2013 les subventions départementales dans la limite de l'autorisation de programme votée, à ce jour le volume d'engagement pour les projets retenus dans les CTV s'élève à 341 600 €.

Au titre du présent rapport, il vous est proposé d'engager définitivement une opération retenue dans le Contrat de Territoire de la Région Mulhousienne 2010-2013 adopté lors de la révision à mi-parcours par délibération du 7 décembre 2011 (Rapport CG 2011-5-5-3) et pour laquelle la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un accord de principe favorable au cours de sa réunion du 28 mai 2013.

Ce Contrat, signé le 19 décembre 2011, prévoit dans son axe 2-2 « Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant », la réhabilitation et la transformation d'une ancienne école élémentaire en Maison de la Musique (Fiche 225).

La Ville de Wittenheim dont un des axes forts de sa politique culturelle concerne la musique, gère en régie municipale directe l'école de musique, école centre au titre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, conventionnée avec le Département, et soutient par ailleurs diverses associations œuvrant dans le domaine musical (un orchestre d'harmonie, des chorales, une fanfare...). Elle propose également une programmation culturelle largement axée sur la musique.

Afin de disposer de locaux lui permettant de mieux accueillir les musiciens de ces formations et l'enseignement des musiques actuelles dispensé par l'école de musique, la Ville de Wittenheim a souhaité réaménager le rez-de-chaussée d'une ancienne école de 330 m<sup>2</sup> en Maison de la Musique. Ce bâtiment est situé à proximité immédiate du complexe sportif et culturel qui devrait accueillir la future salle culturelle de la commune.

Le coût du projet est estimé à 500 000 € HT et le Département a décidé de soutenir ces travaux à hauteur de 100 000 €, représentant 20 % de la base subventionnable retenue dans la fiche projet du CTV de la région mulhousienne.

La Ville de Wittenheim, maître d'ouvrage, vient de transmettre au Département les ordres de services attestant du démarrage des travaux, permettant l'engagement définitif de la participation départementale par la Commission Permanente.

Par conséquent, il vous est proposé de programmer définitivement l'opération pour un montant de subvention de 100 000 €, récapitulée dans le tableau annexé au rapport. Cette opération ne bénéficie d'aucun autre cofinancement.

Il est précisé que lors de sa délibération du 22 juin 2012, l'Assemblée départementale a décidé que les subventions d'investissement d'un montant égal ou supérieur à 100 000 €, feraient l'objet d'un versement en 15 annuités, correspondant chacune à 1/15<sup>ème</sup> du montant de la subvention. Cependant, les subventions se rattachant à un dispositif contractuel en vigueur avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 ne sont pas concernées et demeurent régies, concernant leur versement, par les dispositions prévues dans ce contrat.

En l'espèce, le dossier concerné dans ce rapport s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2010-2013 adopté par délibération du 7 décembre 2011 et les modalités de versement en annuités ne lui sont donc pas applicables.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer, attribuer à la Ville de Wittenheim la subvention de 100 000 € et en autoriser son versement, étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé, le moment venu, sur les crédits inscrits au budget du Département au Programme D213 Imputation 204-311-204142-22921-371.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 13 SEPTEMBRE 2013**

**Bâtiments à vocation culturelle  
Procédure Contrat de Territoire de Vie**

**Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
BVC03091	<p><b>VILLE DE WITTENHEIM</b> Réhabilitation et transformation d'une ancienne école élémentaire en Maison de la Musique</p> <p>Fiche descriptive n° 225 annexée au CTV de la Région Mulhousienne 2010-2013 Avis de la commission de la Culture et du Patrimoine du 28 mai 2013</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : NEANT</p>	500 000 €	20%	100 000 €
			Total	<b>100 000 €</b>